

Retracer la carrière militaire de son ancêtre grâce aux registres matricules

Les registres matricules sont composés de feuilles de grand format, une pour chaque soldat, qui regroupent toutes les informations recueillies depuis leur recensement à 20 ans jusqu'à la fin de leurs obligations militaires, quelques décennies plus tard.


La consultation en ligne des registres matricules sur le site des Archives départementales des Ardennes <https://archives.cd08.fr>

Pour accéder aux registres matricules, je vais dans « Voir les archives en ligne » puis je choisis la catégorie « Sources généalogiques » dans laquelle je clique sur « Registres matricules du recensement militaire ». J'arrive ainsi à la page internet reproduite ci-dessous.

The screenshot shows the website interface for 'Archives départementales des Ardennes'. The main heading is 'Registres matricules du recensement militaire'. Below this, there is a search form with the following fields: 'Nom du sabbat', 'Prénoms', 'Année de naissance', 'Classe', 'Commune de naissance', and 'Département de naissance'. A search button labeled 'Recherche nominative' is positioned below the form. To the right of the search form, there is a section titled 'Annotations collaboratives des registres matricules du recensement militaire' showing a count of 143 267 annotations. Below this, there is a section titled 'Partenariat avec Ardennes Généalogie' and an 'Attention !' section with two bullet points.

Les registres matricules des classes 1867 à 1921, c'est-à-dire des hommes nés de 1847 à 1901, ayant été entièrement indexés, il est possible de faire une recherche par nom en remplissant les cases du cadre « Rechercher dans les annotations » et en cliquant sur [Recherche nominative](#)

Afin d'augmenter ses chances de trouver son ancêtre, il est préférable de ne remplir que les cases « Nom du soldat » et « Prénoms ». Il est à noter que le prénom usuel n'est pas toujours celui utilisé par l'armée. L'orthographe n'est également pas toujours respectée, le prénom Henry, par exemple, peut être orthographié Henri. Si le patronyme recherché n'est pas très courant, vous pouvez également ne remplir que la case « Nom du soldat ».

Si vous pensez que la fiche de votre aïeul a pu être mal indexée, vous pouvez vérifier l'existence ou non d'une fiche au nom de votre ancêtre en consultant les tables alphabétiques annuelles en utilisant la . Votre recherche s'effectue sur l'année de la classe de la personne recherchée, soit l'année de son vingtième anniversaire. La consultation des tables alphabétiques annuelles vous permet d'avoir accès à un numéro matricule correspondant au feuillet présent dans les registres.

La recherche nominative ne donne aucun résultat pour mon ancêtre : explications et pistes de recherches

Explication 1 : Mon ancêtre n'a pas fait son service militaire

Avant 1905, le service militaire n'était en effet pas universel. Seuls les hommes tirés au sort effectuaient leur service militaire.

Mon ancêtre a également pu être réformé, ajourné ou exempté (pour raisons médicales, familiales, professionnelles).

Explication 2 : Bien qu'habitant les Ardennes, mon ancêtre a pu être recruté dans un département voisin des Ardennes

Les limites des régions militaires évoluant dans le temps et ne suivant pas toujours les limites des départements, un habitant des Ardennes a pu être recruté dans un département voisin.

Dans le département de la Marne

Jusqu'à la classe 1901 (soldats nés jusqu'à l'année 1881), les fiches matricules des soldats nés ou résidant dans la moitié sud du département des Ardennes sont détenues par les Archives départementales de la Marne. Ces fiches sont conservées dans le fonds du bureau de recrutement de Reims et sont consultables à partir de la classe 1887 sur le site des Archives départementales de la Marne à l'adresse suivante

http://archives.marne.fr/?id=recherche_guidee_matricules&accepterLicence=oui

Dans les départements de la Moselle et de la Meuse

Plus rarement, la fiche matricule d'un soldat né dans les Ardennes peut être conservée par les Archives départementales de la Meuse (<http://archives.meuse.fr>)

ou de la Moselle (www.archives57.com). Inversement, les Archives départementales des Ardennes conservent des fiches du bureau de recrutement de Stenay.

Explication 3 : Bien que né dans les Ardennes mon ancêtre à l'âge de 20 ans n'habitait plus les Ardennes ou s'est engagé avant l'âge de 20 ans dans un autre département.

Vous pouvez rechercher sa fiche matricule auprès des archives départementales de son lieu de résidence lorsqu'il avait 20 ans.

Si vous ne connaissez pas son lieu de résidence mais que votre ancêtre est « Mort pour la France » pendant la Première Guerre mondiale, vous pouvez découvrir le lieu de son recrutement en consultant les fiches des soldats morts pour la France sur le site « Mémoires des hommes »

https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/base_morts_pour_la_france_premiere_guerre/

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes

PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **DONYS**

Prénoms **Robert - Henri - Eugène - Julien**

Grade **Soldat de 2^e classe**

Corps **12^e Bataillon de chasseurs Alpins**

N° **8799** au Corps. — Cl. **1912**

Matricule. **2597** au Recrutement **Versailles**

Mort pour la France le **30 décembre 1917**

à **Monte ~~France~~ ^{Torralba} province de Treviso "Italie"**

Genre de mort **Mort au feu à l'ennemi**

Né le **29 septembre 1892**

à **Givet** Département **Ardennes**

Arr['] municipal (p['] Paris et Lyon), }
à défaut rue et N° }

Jugement rendu le _____
par le Tribunal de _____
acte ou jugement transcrit le **25 Avril 1918**
à **Saint-Loup-la-forêt**
N° du registre d'état civil **(Saint-Loup-la-forêt)**

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

101-708-1922. [26434]

Cette fiche extraite du site « Mémoire des hommes » montre que le bureau de recrutement du soldat Robert Donys, né à Givet, est celui de Versailles. Sa fiche matricule sera donc à rechercher sur le site des Archives départementales des Yvelines.

Si votre ancêtre a habité dans les Ardennes après l'âge de 20 ans et qu'il a survécu à la guerre, il a pu faire une demande de carte d'ancien combattant. Les dossiers de demandes de carte sont conservés par les Archives départementales des Ardennes et peuvent contenir une mention indiquant le lieu de recrutement de votre ancêtre. Vous pouvez obtenir cette information en contactant les Archives départementales des Ardennes à l'adresse suivante archives@cd08.fr

Explication 4 : mon ancêtre est né après 1901

La recherche nominative ne portant que sur les registres numérisés des classes 1867 à 1921 (relatifs aux soldats nés entre 1847 et 1901), la recherche d'un soldat né après 1901 est automatiquement infructueuse.

Les Archives départementales conservant les registres matricules des classes 1902 à 1940, vous pouvez les consulter en salle de lecture des Archives départementales des Ardennes ou en demander une copie à l'adresse suivante archives@cd08.fr

Attention : il est à noter que la consultation ou l'envoi d'une copie peut être conditionné à l'obtention d'une dérogation.

Les registres matricules des classes postérieures à celle de 1940 ne sont pas conservés aux Archives départementales des Ardennes. Ils sont définitivement conservés par le Centre des Archives du personnel militaire (Caserne Bernadotte, Place de Verdun, 64023 PAU Cedex, capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr).

Explication 5 : mon ancêtre est né avant 1847

Les Archives départementales des Ardennes ne conservent pas de registres matricules concernant des personnes nées avant 1847.